

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Modification du quotient familial pour l'année scolaire 2008-2009

Rapporteur : Danielle BIGOIN

Compte tenu de l'expérience de la période préalable à la dernière modification survenue pour l'année scolaire 2007-2008, il est proposé dorénavant de réévaluer pour chaque nouvelle année scolaire, les tranches du quotient familial.

De ce fait, il est proposé de fixer les tranches du quotient familial de la manière suivante pour l'année scolaire 2008-2009, et ce à compter du 1er septembre 2008 :

TRANCHES	Année scolaire 2007-2008	Année scolaire 2008-2009
B	de 0 à 307	de 0 à 316
C	de 308 à 372	de 317 à 383
D	de 373 à 470	de 384 à 484
E	de 471 à 600	de 485 à 618
F	de 601 à 795	de 619 à 819
G	de 796 à 1 000	de 820 à 1 030
H	> à 1 000	> à 1 030
I	personnes extérieures	personnes extérieures

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- APPROUVE les tranches du quotient familial pour l'année scolaire 2008-2009, et ce à compter du 1er septembre 2008.
-

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
L'Adjointe déléguée à l'éducation

Danielle BIGOIN